



Numéros utiles

Numéro d'urgence : 112

Police / Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Ma brigade de gendarmerie : _____

Mon médecin : _____

Ma mairie : _____

Mon gardien d'immeuble : _____

Mes voisins : _____

Carte de crédit perdue ou volée :

0 892 705 705

Opposition chéquier :

0 811 020 217

Téléphone portable perdu ou volé :

SFR 10 23

Orange 0 800 100 740

Bouygues Télécom : 0 800 29 10 00

En résumé...



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



Gendarmerie nationale

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



Groupement de gendarmerie départementale
2, route de Corbigny 23000 GUERET
Standard : 05 55 51 50 00
ggd23@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Les cambriolages

Ayez les bons équipements



Handicapez les malfaiteurs



- Ne laissez pas d'indications sur vos clés
- Ne laissez pas vos clés sous un paillason ou dans un pot de fleurs

En cas d'absence prolongée

- Signalez votre absence en gendarmerie
- Créez une illusion de présence



En cas de cambriolage

- Ne prenez pas de risques inconsidérés
- Ne touchez à rien et faites le 17

Autres types de vols

Fausse qualité



N'ouvrez jamais à un inconnu

Vol à l'arraché



Portez votre sac en bandoulière

Distributeur de billets



Soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus

Les dangers d'Internet



Les arnaques sur internet ont pour objectif de collecter vos informations personnelles telles que vos mots de passe, votre numéro de carte de crédit ou encore identifiants bancaires qui seront utilisés à des fins criminelles.

→ Si vous recevez un email de la part de votre banque, assurance ou opérateur téléphonique, contactez directement le service client pour vous renseigner. Examinez le domaine (partie droite à partir de l'arobase) de l'adresse électronique qui vous a adressé le message.

Ex : Les e-mails officiels de la DGFIP utilisent des adresses dont le domaine est @dgfip.finances.gouv.fr. Un courriel marqué "DGFIP" envoyé depuis tout autre domaine est **frauduleux**.

→ Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé.



Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroqueries : www.internet-signalement.gouv.fr

L'opération tranquillité seniors

Les personnes âgées se révèlent très sensibles au sentiment d'insécurité.

Dans le cadre des opérations « tranquillité Seniors », les collectivités locales, les partenaires associatifs mais aussi les gendarmes sont là pour vous aider. Des patrouilles seront organisées lorsque les circonstances le justifieront. Elles pourront être effectuées par des gendarmes en activité ou des réservistes.

C'est pourquoi avec le souci constant de préserver la cohésion sociale et de garantir la sécurité « partout et pour tous » l'opération tranquillité seniors est mise en place sur l'ensemble du territoire national.

Ce dispositif global est spécifiquement dédié à la **préservation de la tranquillité des seniors**.

Il repose sur 4 principes :

- la connaissance des besoins pour intervenir efficacement en faveur des seniors,
- le partenariat entre tous les acteurs,
- la prévention pour anticiper et réduire les risques,
- la protection par l'action résolue des forces de l'ordre.



Toutes les personnes qui souhaitent bénéficier de "l'Opération Tranquillité Seniors" doivent se signaler auprès de la gendarmerie de leur commune et remplir le formulaire idoine disponible à l'adresse suivante : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/nos-conseils/pour-les-particuliers/pour-les-seniors/operation-tranquillite-seniors